

négociations. Dans cette situation, le Gouvernement canadien, comme celui de plusieurs autres pays représentés à cette Conférence, devra procéder à une évaluation soignée des résultats de la Conférence afin de déterminer quelles mesures il devra prendre à l'avenir pour promouvoir le développement du droit international de la mer qui s'élabore. Le Canada s'est efforcé de jouer un rôle constructif dans l'élaboration des nouveaux principes juridiques qui arrivent maintenant à la phase de la cristallisation dans le droit coutumier international. Je puis vous assurer que, quelles que soient les mesures que le Gouvernement canadien décidera de prendre, elles ne dérogeront pas à ces nouveaux principes du droit international. Nous sommes déterminés à faire en sorte que le nouveau droit de la mer soit fondé non seulement sur la force ou l'influence, mais également sur l'équité et les principes d'une saine gestion. J'estime personnellement que le nouveau droit de la mer sera davantage fondé sur cette approche que sur des intérêts étroitement chauvins. Je puis vous assurer que mon propre pays sera à l'avant-garde de ceux qui s'efforceront de trouver des solutions équitables et rationnelles à la vaste gamme de problèmes avec lesquels cette Conférence est aux prises.

---

S/C